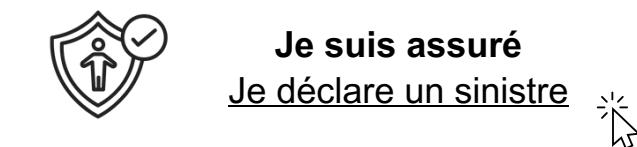
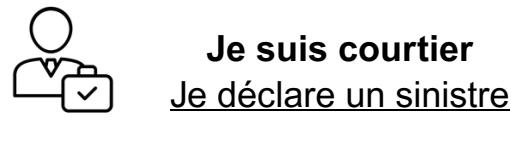


Déclaration de sinistres en ligne



- Un parcours digital de déclaration des sinistres pour le courtier et l'assuré : permettant de recueillir les informations nécessaires au traitement du dossier, obtenir une référence sinistre en quelques clics et réduire le temps de traitement.

POUR QUI ?



POUR QUELS PRODUITS ?

Art et Clientèle Privée

Assurances professionnelles

Particuliers

-  Habitations haut de gamme
-  Objets précieux
-  Objets d'art et de collection
-  Vins et Spiritueux

Professionnels

-  Professionnels de l'art
-  Collections d'entreprise
-  Musées et expositions culturelles
-  Tourisme
-  Services
-  Média et industrie culturelle
-  Bureau d'études technique
-  Organisateurs
-  Exploitation et employeur
-  Tous risques matériel

UNE DÉCLARATION DES SINISTRES FACILITÉE...



Rapidité : Déclarez un sinistre à tout moment, depuis votre téléphone ou ordinateur. Votre **référence sinistre** sera **instantanément générée**.

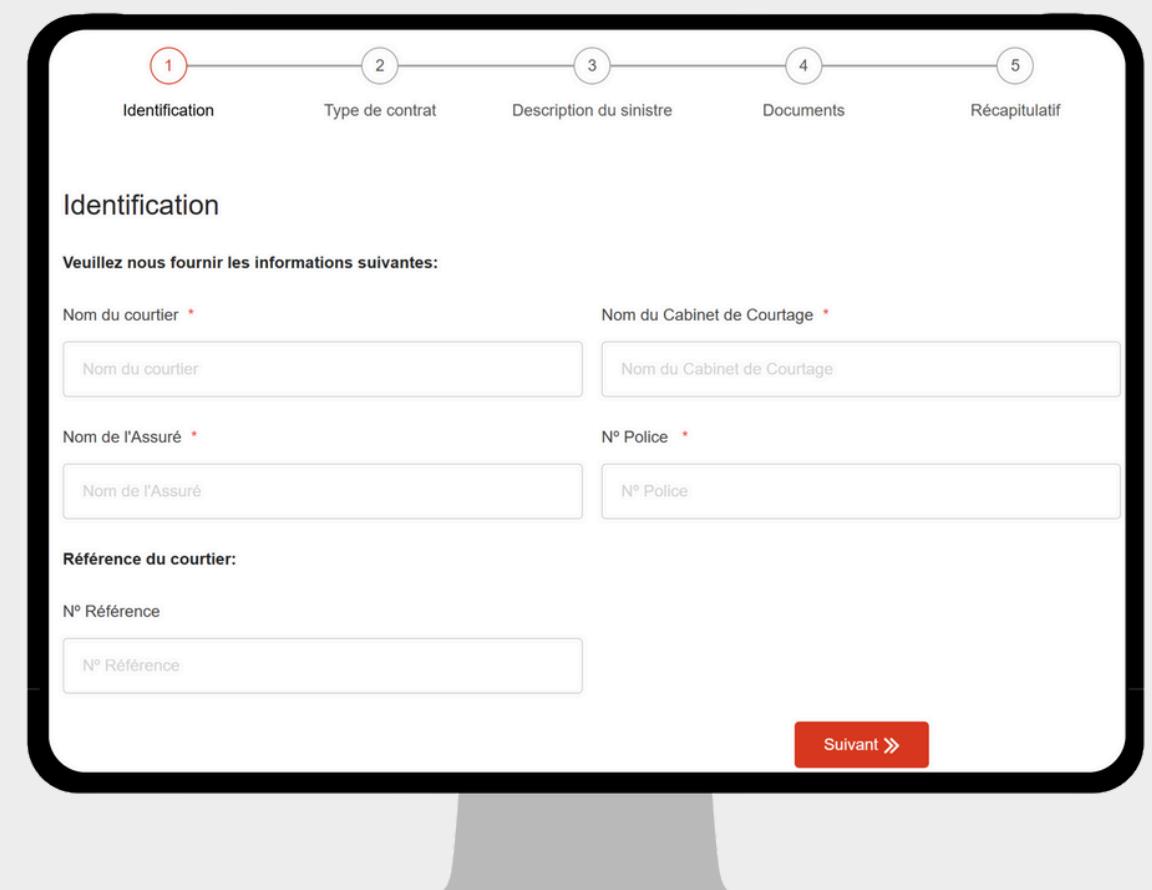


Processus simplifié : Pour récolter les informations nécessaires, vous serez guidé à travers des **questions adaptées** au type de sinistre.



Gain de temps : Plus besoin d'échanger par email pour déclarer un sinistre.

...EN 3 ÉTAPES



-  **Identification de l'assuré**
-  **Indication du contrat d'assurance**
-  **Description du sinistre**
-  **Téléchargement de documents (facultatif)**